



**Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes**

**Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse**

**Tronçon d'infrastructure classé**

Catégorie

- Catégorie 1 (100 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- Catégorie 2 (70 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- Catégorie 3 (70 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- ■ ■ Catégorie 4 (65 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- ■ ■ ■ Catégorie 5 (60 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)

- Largeur du secteur affecté par le bruit
- Largeur 500m
- Largeur 250m
- Largeur 100m
- Largeur 50m
- Largeur 15m

**Zone d'exposition au bruit**

Secteur affecté par le bruit

**Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway**

**Tronçon d'infrastructure classé**

Catégorie

- Catégorie 1 (65 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- ■ Catégorie 2 (60 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- ■ ■ Catégorie 3 (55 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- ■ ■ ■ Catégorie 4 (50 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- ■ ■ ■ ■ Catégorie 5 (45 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)

- Largeur du secteur affecté par le bruit
- Largeur 500m
- Largeur 250m
- Largeur 100m
- Largeur 50m
- Largeur 15m

**Zone d'exposition au bruit**

Secteur affecté par le bruit

Commune

Arrondissement

PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
& DE L'HABITAT

**PLU-H**

DECLINAISON  
COMMUNE

MISE A JOUR N°6  
2023

**LYON 2e arrondissement**

**ANNEXE  
C.4.4.2 - Voies bruyantes  
Echelle : 1/5000**

